

<https://www.ricochets.cc/Charte-des-riverains-un-enfumage-de-plus.html>



Charte des riverains : un enfumage de plus

- Les Articles -

Date de mise en ligne : mardi 22 octobre 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Communiqué de presse

Ce jeudi 17 octobre, la Chambre d'agriculture a présenté au congrès des maires de la Drôme et au Ministre de l'Agriculture une charte des riverains concernant l'utilisation des produits phytosanitaires. La Confédération paysanne de la Drôme ne se reconnaît pas dans cette charte qui n'apporte aucune avancée pour la protection de la santé des utilisateurs de pesticides, de leurs voisins, des consommateurs ou de l'environnement. La Confédération paysanne de la Drôme dénonce l'hypocrisie de cette charte qui vise à faire oublier que c'est avant tout à l'Etat de prendre ses responsabilités sur la question des produits phytosanitaires.

Cette charte des riverains a été présentée lors de la Session du 30 septembre de la Chambre d'Agriculture de la Drôme. Les élus de la Confédération paysanne de la Drôme ont immédiatement souhaité amender cette charte des riverains en ajoutant ces éléments :

- que la charte interdise les mélanges de matières actives
- que la charte interdise (comme c'est prévu dans la loi) les pulvérisations par grand vent
- que la charte mentionne un engagement vers la réduction de l'utilisation des pesticides

Aucune de ces propositions n'a été retenue dans la version finale. La Confédération paysanne de la Drôme ne souscrit pas à ce texte et demande l'interdiction immédiate des produits les plus toxiques : cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques (CMR) et perturbateurs endocriniens.

L'effondrement de la biodiversité, l'explosion des cancers et des maladies neurodégénératives font de la sortie des pesticides une urgence. La Confédération paysanne porte cette urgence. La sortie des pesticides repose en partie sur la volonté des paysans, mais leur responsabilité individuelle est limitée par les conditions de leur survie économique. Les conséquences sanitaires et environnementales des pesticides méritent des mesures à la hauteur des enjeux, en particulier par la mise en place de mesures d'accompagnement économique et commerciales à la sortie des pesticides de synthèse. Or, les projets de « chartes des riverains » signent définitivement le désengagement de l'État d'une réelle politique publique de protection de la population vis à vis des pesticides.

La Confédération paysanne rappelle ses revendications pour la sortie des pesticides :

1- Soutenir les paysan-ne-s

2- Réguler les productions

3- Déployer les alternatives

P

our la Confédération paysanne de la Drôme, il ne s'agit pas de dénoncer les agriculteurs-trices mais bien d'inciter L'État à les accompagner pour protéger les paysan-nes, les citoyens et l'environnement.

Contacts :

Vincent Delmas, porte-parole et élu à la Chambre d'agriculture : 06 07 69 36 25

Pauline Perdrix, membre du Comité Départemental et élue à la Chambre d'agriculture : 04 75 21 66 05

